RESIDENCE DE Rwandor
TERRITOIRE DE Kibungu

KIBUNGO
3367

A I M O
PROFIN
RESIDENCE
C.T
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent Sengwant . neuf . . . . . le 20-5-1959 . . . . j o u r du mois de . Mai . . . . . Nous Duzûtteur . . . . . (grade Comptabel . Territoire . . Nous trouvant à Kibungu . . . . . avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectué par — . . . . Sebusaudi M . collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu . . . . . en date du 10 Février . Sengwant . neuf . et avons constaté . . . . . ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur

	I.C	I.S	I.B
Acquits en justification du dernier décompte	6	2	209
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	2	2	209
Acquits distribués	4	-	-

Exercice en cours

	I.C	I.S	I.B
Acquits en justification lors du dernier décompte	631	18	438
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	535	14	354
Acquits distribués	96	4	84

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : . . . . . 4 I.C à .376,50..frs = 1506
I.S à .~~412,50~~..frs = —
I.B à ..~~—~~...frs = —
Total 1506

Exercice en cours: ..... 96 I.C. à .412,50 frs = 39.600
4 I.S ....274,00 frs = 896
84 I.B à ..115,00.frs = 9.660
Total. 51.662

		Nombre	Total
Billets de	1.000		1.000
	500		500
	100		28.200
	50		14.650
	20		5.660
	10		1.540
	5		5
Pièces de	50		-
	20		-
	5		35
	2		26
	1		44
	0,50		2
Titres valant espèce			
		TOTAL	51.662 FRS

L'encaisse théorique et l'encaissé pratique (ne) concordent (pas)
Excédent de caisse . . . . Frs. Déficit. . . . . Frs
L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de . . . . Frs)
<u>Observation sur la tenue des registres</u>:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à Mununuba . . . . dans ....
. . . . et le Territoire a mis à la disposition
du collecteur . . . .

Ainsi fait à Kibungu . . . . aux jour, mois
et an que dessus.

Le Collecteur, Sebusandi [signature] L'. . . . . [signature]
PIG [signature]

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

A I M O
PROFIN
RESIDENCE
C.T
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent ; Cinquante.neuf . le Vingtième . . . j o u r du mois de Mai. . . . . Nous . . . . . (grade Comptable Territorial . Nous trouvant à Kibungu. . . . avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectué par Rushogo. Ingenya, Stratan. . collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu. . . . . en date du .19 Juin 1957 . . . . . et avons constaté . . . . . ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur

	I.C	I.S	I.B
Acquits en justification du dernier décompte	419		
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	416	—	—
Acquits distribués	3	—	—

Exercice en cours

	I.C	I.S	I.B
Acquits en justification lors du dernier décompte	934	—	—
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	894	—	—
Acquits distribués	40	—	—

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :. . . . . 3 . I.C à .376,50.frs = 1.129,50
I.S à .....frs = —
I.B à .....frs = —

Total

Exercice en cours: .....40 I.C. à 412,50frs = 16.500
I.S .....frs = —
I.B à .....frs = —

Total. 17.629,50

		Nombre	Total
Billets de	1.000		
	500		
	100		15.000
	50		2600
	20		20
	10		
	5		
Pièces de	50		
	20		
	5		5
	2		2
	1		2
	0,50		0.5
T: valant espèce			
		TOTAL	17629,50

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)
Excédent de caisse . . . . . Frs. Déficit. . . . . Frs
L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de . . . . . Frs)
Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.
L'argent est conservé à . . . . . dans .....
. . . . . et le Territoire a mis à la disposition
du collecteur . . . . . .

Ainsi fait à .Kibungu. . . . . aux jour, mois
et an que dessus.

L'. . . . . .

Le Collecteur,

RÉSIDENCE de Rwanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante Neuf Vingtième jour du mois de 20 Mars. Mai Nous (grade) nous trouvant à Kibungu avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par 4/Chef. GAHIZA. E collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu en date du 1. 1. 59 et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	71	10	18
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	67	10	16
Acquits distribués	4	-	2

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	571	18	758
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	501	17	708
Acquits distribués	70	1	50

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :
4 I.C. à 376,5 Frs = 1506
- I.S. à - Frs = -
2 I.B. à 100 Frs = 200
Total 1706

Exercice en cours :
70 I.C. à 412,5 Frs = 28.875
1 I.S. à 224 Frs = 224
50 I.B. à 115 Frs = 5.750
Total ~~34.849~~ 36.849

Encaisse pratique.

		Nombre	Total
Billets de	1.000		1.000
	500		1.000
	100		16.900
	50		50
	20		
	10		10
	5		
Pièces de	50		
	20		
	5		
	2		
	1		4
	0,50		
Titres valant espèce		Accrédatif	17.591
		Total	36.555

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse ..... Frs. Déficit ..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ..... Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à ..... dans .....

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

.....

Ainsi fait à ..... aux jour, mois et an que dessus.

L' .....

Le collecteur,

P.O

RÉSIDENCE du RWANDA
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante neuf le 20/5/59 jour du mois de Mai, Nous (grade) nous trouvant à Kibungu avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par s/chef NDARUTSEB collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu en date du 25/2/1959 et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	60	~~0~~ 2	125
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	56		103
Acquits distribués	4	—	22

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	808	32	698
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	695	30	598
Acquits distribués	113	2	100

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 4 I.C. à 376,5 Frs = 1.506 ✓
— I.S. à — Frs = ✓
22 I.B. à 100 Frs = 2.200
Total 3.706

Exercice en cours : 113 I.C. à 412,5 Frs = 46.612,50 ✓
2 I.S. à 224 Frs = 448 ✓
100 I.B. à 115 Frs = 11.500 ✓
Total 62.266,50 ✓

Encaisse pratique.

		Nombre	Total
Billets de	1.000	–	
	500	–	
	100		27.300 ✓
	50		18.650 ✓
	20		10.580 ✓
	10		4.770 ✓
	5		30 ✓
Pièces de	50		–
	20		–
	5		510 ✓
	2		36 ✓
	1		85 ✓
	0,50		5,50 ✓
Titres valant espèce			
		Total	62266

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pa

Exédent de caisse .... Frs. Déficit

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ....

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à ....

.... et le Territoire a mis à

....

Ainsi fait à Nkamba aux jour, mois et an

L' ....

Le collecteur Ndaruntse B.

RÉSIDENCE du Ruanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante neuf le vingtième jour du mois de Mai, Nous (grade) nous trouvant à avons contrôlé la perception de l'impôt indigène efféctuée par Rutebuka F. collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu en date du 10 - 2 - 59 et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	56	~~4~~	282
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	55	~~4~~	282
Acquits distribués	1	-	-

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	161	17	534
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	73	16	409
Acquits distribués	88	1	125

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : ~~1~~ I.C. à 376,50 Frs = 376,50 ✓
- I.S. à - Frs = -
- I.B. à - Frs = -

Total 376,50

Exercice en cours : 88 I.C. à 412,50 Frs = 36.300 ✓
1 I.S. à 224,00 Frs = 224 ✓
125 I.B. à 115,00 Frs = 14.375 ✓

Total 51 275,50 ✓

Encaisse pratique.

		Nombre	Total
Billets de	1.000		2.000
	500		-
	100		1.600
	50		
	20		
	10		
	5		
Pièces de	50		
	20		
	5		65
	2		
	1		2
	0,50		0,50
Titres valant espèce	accr		47.608.00
		Total	51 275,50

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse ..... Frs. Déficit ..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ..... Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à Nyarusange dans une malle

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

.....

Ainsi fait à Kibungu aux jour, mois et an que dessus.

L' .....

Le collecteur,

RESIDENCE..........
TERRITOIRE

A.I.M.O.
PROFIN
RESIDENCE
C.T.
INTERESSE

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf le 20/5/1959 jour du mois de................,Nous (grade)..........................nous trouvant à Kilunga avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par ....collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kilunga en date du........ ....et avons constaté 1.1.59 ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	35	4	95
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	34	4	95
Acquits distribués	1	-	-

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	448	9	44
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	388	9	-
Acquits distribués	60	-	44

Encaisse théorique.

Exercice antérieur:..........1..I.C. à...376.5..Frs= 376,5
- I.S. à...........Frs= -
- I.B. à...........Frs= -

Total 376.5

Exercice en cours:..........60..I.C. à..412.5...Frs= 24.750
- I.S. à..-........Frs= -
44 I.B. à..115....Frs= 5.060

Total 30.186,5

Encaisse pratique.

		Nombre	Total
Billets de	I.000		1.000
	500		500
	100		17.400
	50		4.100
	20		1860
	10		1070
	5		5
Pièces de	50		-
	20		-
	5		175. 168
	2		4 6
	1		11
	0,50		-
Titres valant espèce	Chèques 10.		66.5
	Total		30.186.5

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse.....Frs. Déficit.....Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de.....Frs)

Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à.....dans.....

.....et le Territoire a mis à la disposition du collecteur.....

Ainsi fait à.....aux jour, mois et an que dessus.

L'.....

Le collecteur,

G. J.

RÉSIDENCE du Rwanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante-Neuf Vingtième jour du mois de Mai, Nous (grade) nous trouvant à Kibungu avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par s/Chef GAHIZI, collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu en date du 1.1.59 et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	7	9	2
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	4	9	-
Acquits distribués	3	-	2

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	252	8	777
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	159	7	703
Acquits distribués	93	1	74

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :
3 I.C. à 376,5 Frs = 1129.50 ✓
- I.S. à - Frs = - ✓
2 I.B. à 100 Frs = 200
Total 1329.50 ✓

Exercice en cours :
93 I.C. à 412,5 Frs = 38.362.50 ✓
1 I.S. à 224 Frs = 224.00 ✓
74 I.B. à 115 Frs = 8510,00 ✓
Total 48.426,00

Encaisse pratique.

		Nombre	Total
Billets de	1.000		1.000
	500		500
	100		25.900
	50		11.000
	20		7.580
	10		2.370
	5		50
Pièces de	50		-
	20		-
	5		25
	2		-
	1		1
	0,50		-
Titres valant espèce			
		Total	48.426

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse ..... Frs. Déficit ..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ..... Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à ..... dans .....

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

.....

Ainsi fait à ..... aux jour, mois et an que dessus.

L' .....

Le collecteur,

RÉSIDENCE Ruanda
TERRITOIRE Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent Cinquante neuf Vingtième
jour du mois de Mai, Nous
(grade) nous trouvant à Kibungu
avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par s/Chef
Mugiranezza collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu en date du 1. 1. 59. et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	6	12	—
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	3	12	—
Acquits distribués	3	—	—

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	674	9	554
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	518	8	443
Acquits distribués	156	1	111

Encaisse théorique.

Exercice antérieur : 3 I.C. à 376,5 Frs = 1.129,5 ✓
— I.S. à — Frs = —
— I.B. à — Frs = —
Total 1.129,5

Exercice en cours : 156 I.C. à 412,5 Frs = 64.350 ✓
1 I.S. à 224 Frs = 224 ✓
111 I.B. à 115 Frs = 12.765 ✓
Total 78.468,5

Encaisse pratique.

		Nombre	Total	
Billets de	1.000	3	3.000	/
	500	3	1.500	/
	100	66	6.600	/
	50	268	13.400	/
	20	666	13.320	/
	10	778	7.780	/
	5	58	290	/
Pièces de	50	—	—	
	20	—	—	
	5	17	85	/
	2	2	4	/
	1	3	3	/
	0,50	25	12 5	/
Titres valant espèce	Accreditif	2	32.474	
		Total	78.468,5	

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse ..... Frs. Déficit ..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ..... Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à ..... dans .....

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

.....

Ainsi fait à ..... aux jour, mois et an que dessus.

L' .....

Le collecteur,

RÉSIDENCE du Rwanda
TERRITOIRE de Kibungu

A.I.M.O
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-Verbal de Contrôle de Perception de l'Impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante-neuf le 20/5/1959 jour du mois de Mai, Nous (grade) nous trouvant à Kibungu avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par S/chef. GAKERI E. collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kibungu en date du 10/2/1959 et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	82	4	56
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	77	4	50
Acquits distribués	5	-	6

Exercice en cours.

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	340	20	307
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	175	18	136
Acquits distribués	165	2	171

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :
5 I.C. à 376,5 Frs = 1.882,50 V
- I.S. à Frs = - -
6 I.B. à 100 Frs = 600 V
Total 2.482,50

Exercice en cours :
165 I.C. à 412,50 Frs = 68.062,50 V
2 I.S. à 224 Frs = 448 V
171 I.B. à 115 Frs = 19.665 V
Total 90.658,00

Encaisse pratique.

		Nombre	Total	
Billets de	1.000		2.000	✓
	500		4.500	✓
	100		39.100	✓
	50		26.150	✓
	20		12.640	✓
	10		4.590	✓
	5		10	✓
Pièces de	50		-	
	20		-	
	5		955	✓
	2		330	✓
	1		376	✓
	0,50		7	✓
Titres valant espèce				
		Total	90.658	✓

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Exédent de caisse ..... Frs. Déficit ..... Frs

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ..... Frs)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à ..... dans .....

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

.....

Ainsi fait à Gikaya aux jour, mois et an que dessus.

Le collecteur, GAKERI.E.

L' .....

RESIDENCE Ruanda
TERRITOIRE Kilungu

A.I.M.O.
PROFIN
RÉSIDENCE
C.T.
INTÉRESSÉ

Procès-verbal de contrôle de perception de l'impôt indigène.

L'an mil neuf cent cinquante neuf le 20ème jour du mois de mai, Nous VAN ESPEN (grade) Agt. Tal nous trouvant à Kilungu vons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectuée par Kabagema Jean Chrysostome collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de Kilungu en date du 1 janvier 1957 et avons constaté ce qui suit :

Existence en acquits.

Exercice antérieur:

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	98	2	124
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	92	2	122
Acquits distribués	6	—	2

Exercice en cours:

	I.C.	I.S.	I.B.
Acquits en justification lors du dernier décompte	775	31	391
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	672	28	329
Acquits distribués	103	3	62

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :	6	I.C.	à 376.10	fr.=	2.259
	—	I.S.	à	fr.=	—
	2	I.B.	à 100	fr.=	200
				Total	2.459
Exercice en cours :	103	I.C.	à 412,5	fr.=	42.487,5
	3	I.S.	à 224	fr.=	672
	62	I.B.	à 115	fr.=	7.130
				Total	52.789,5

Encaisse pratique.

		Nombre	Total	
Billets de	1.000		4.000	✓
	500		500	✓
	100		21.200	✓
	50		9.400	✓
	20		13.280	✓
	10		2.470	✓
	5		45	✓
Pièces de	50			
	20			
	5		460	✓
	2		228	✓
	1		344	✓
	0,50		22,50	✓
Titres valant espèce	Shillings (45) 6,65		299,25	✓
		Total	52.718,75	

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)

Excédent de caisse ..... fr. Déficit ..... fr.

L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de ..... fr.)

Observation sur la tenue des registres :

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à ..... dans .....

..... et le Territoire a mis à la disposition du collecteur

.....

Ainsi fait à ..... aux jour, mois et an que dessus.

L' .....

Le collecteur,

RESIDENCE DE Ruanda
TERRITOIRE DE Kibungu

A I M O
PROFIN
RESIDENCE
C.T
INTERESSE

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE PERCEPTION DE L'IMPOT INDIGENE

L'an mil neuf cent ; Cinquante neuf . . le 2e me . . . . j o u r du mois de . . . . . Nous . . . . . (grade . . . . . Nous trouvant à Kibungu . . . avons contrôlé la perception de l'impôt indigène effectué par Gasana J. . . . . collecteur dûment délégué par Monsieur l'Administrateur de Territoire de . Kibungu . . . . en date du 24-2-59 . . . . . et avons constaté . . . . . ce qui suit:

Existence en acquits.

Exercice antérieur

	I.C	I.S	I.B
Acquits en justification du dernier décompte	77	3	148
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	66	3	138
Acquits distribués	11	-	10

Exercice en cours

	I.C	I.S	I.B
Acquits en justification lors du dernier décompte	758	27	579
Acquits restant aux mains du collecteur ce jour	605	23	395
Acquits distribués	153	4	184

Encaisse théorique.

Exercice antérieur :. . . . . 376.5 I.C à ...11...frs = 4.141.5
- I.S à ....-....frs =
100 I.B à ...10...frs = 1.000
Total 5.141.5

Exercice en cours: .....412.5 I.C. à ..153..frs = 63.112.5
224 I.S .....4..frs = 896
115 I.B à ...184..frs = 21.160
Total. 90.310,0

		Nombre	Total
Billets de	1.000		1.000
	500		1.000
	100		31.500
	50		25.500
	20		18.280
	10		11.410
	5		140
Pièces de	50		-
	20		-
	5		1420
	2		14
	1		41
	0,50		5
Titres valant espèce			
		TOTAL	90.310

L'encaisse théorique et l'encaisse pratique (ne) concordent (pas)
Excédent de caisse . . . . . Frs. Déficit. . . . . Frs
L'encaisse maximum est respectée (est dépassée de . . . . . Frs)
Observation sur la tenue des registres:

Registre Modèle A.

Registre Modèle B.

L'argent est conservé à . . . . . dans . . . . . et le Territoire a mis à la disposition du collecteur . . . . . .

Ainsi fait à . . . . . aux jour, mois et an que dessus.

L'. . . . . .

Le Collecteur,